



en association avec



APPEL A CONTRIBUTIONS

L'évaluation environnementale au-delà des procédures

*Regards croisés sur les démarches de prise en
compte de l'environnement pour améliorer la
qualité des projets et des décisions*

Premier séminaire national de réflexion sur les démarches d'évaluation environnementale

Lundi 5 et Mardi 6 septembre 2016

AgroParisTech
19 avenue du Maine, Paris 15^{ème}
Métro Montparnasse-Bienvenüe

Objet du séminaire

Partager les expériences et croiser les regards en vue de replacer l'évaluation environnementale dans son rôle charnière entre l'expertise technique et l'aide à la décision, au service de la performance environnementale et de la qualité des projets, plans et programmes.

Public concerné

Ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'évaluation environnementale, en France ou à l'étranger : maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre, collectivités territoriales, bureaux d'études, experts, juristes, services de l'État, juges administratifs, chercheurs dans le domaine de l'environnement ou de la gouvernance territoriale, techniciens de l'environnement, associations...

Format du séminaire

Alternance de présentations en séances plénières et de tables-rondes thématiques ou transverses. Des travaux de réflexion en ateliers peuvent aussi être proposés.

Le séminaire sera animé par un collectif d'experts, spécialistes et praticiens du secteur public et du secteur privé, investis de longue date dans les réflexions et pratiques sur l'évaluation environnementale.

Objet de l'appel à contributions

Recueillir les propositions de contribution de tout public (personne ou institution) intéressé par la manière dont l'évaluation environnementale peut s'inscrire – à quelles conditions et avec quelles limites – dans la gouvernance d'un projet, d'un plan ou d'un programme pour en améliorer la performance environnementale. Les contributions peuvent prendre la forme d'analyses, de retours d'expériences ou de témoignages.

Les exposés seront limités à 20 minutes maximum en séance plénière et à 10 minutes lors des tables-rondes. Des propositions de questionnement et des thèmes de discussions sont indiqués dans le document.

Ces propositions doivent demeurer dans la limite de 4000 signes, espaces compris. Elles devront être envoyées pour le **10 avril 2016**.

Contexte

Climat, transition énergétique, reconquête de la biodiversité, transition agro-écologique, prévention des pollutions et des risques, recherche d'une mobilité durable, ville durable,... : la nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales et sanitaires dans les politiques publiques ne fait normalement plus débat. La mise en pratique de cette intégration renvoie toutefois à des considérations théoriques, méthodologiques et juridiques qui questionnent en retour la manière de concevoir un projet, de prendre une décision en assumant ses conséquences à l'égard de l'environnement, de consulter et d'informer les parties prenantes et le public au sens large.

Les démarches d'évaluation environnementale des politiques, projets, plans et programmes sont au cœur de ces réflexions : elles consistent à rendre compte des conséquences environnementales d'une initiative et à justifier les choix effectués, aussi bien pour des projets d'infrastructure et d'aménagement que pour des documents de planification, des programmations stratégiques ou plus largement des politiques publiques.

Ce faisant, l'évaluation environnementale incite à l'identification de solutions intégrant l'ensemble des enjeux, dans une perspective de développement durable : il s'agit donc bien d'une **aide à la conception et à la décision**. Pour y parvenir, elle implique de décloisonner les thématiques et les études et de confronter l'expertise à la responsabilité de décision, dans un cadre généralement ouvert aux parties prenantes. S'inscrivant dans une logique de progrès et de responsabilisation, l'évaluation environnementale intervient notamment en amont de la décision afin de prévenir les dommages, ce qui s'avère en général plus efficace et moins coûteux que d'en gérer ultérieurement les conséquences. Elle est l'occasion pour des maîtres d'ouvrage d'améliorer leur projet initial ou encore de mieux maîtriser les incertitudes qu'ils rencontrent.

Preuve de son intérêt et de son efficacité, l'évaluation environnementale est aujourd'hui bien répandue dans le monde : environ 250 pays et organisations prévoient, au moins en théorie, l'évaluation environnementale dans leur processus décisionnel. **La France a été un des premiers pays en Europe à introduire les études d'impact environnemental il y a 40 ans**, dans la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Le corpus juridique s'est désormais consolidé largement dans un cadre européen (directives 85/337 puis 2011/92 sur les études d'impact de projets ; directive 2001/42 sur l'évaluation environnementale des plans et programmes).

Pour autant, l'évaluation environnementale en France souffre régulièrement d'un déficit de visibilité ou de compréhension. Elle est encore souvent perçue comme un exercice imposé, plus ou moins « alibi » et essentiellement procédural, qui arriverait en fin de conception, s'ajoutant à des procédures et réglementations sectorielles, souvent mieux identifiées (protection des sites et des espèces, loi sur l'eau, planification urbaine...). Le formalisme juridique qui l'entoure alimente parfois – sans le vouloir – ce sentiment.

Il est donc utile de réinterroger collectivement les visions sur cette démarche, voire de changer la focale avec laquelle elle est appréhendée : il s'agit de **retrouver le sens qu'il y a derrière ses aspects procéduraux**, au regard du cadre conceptuel et juridique ainsi que des pratiques des acteurs de terrain. La dimension englobante de l'évaluation environnementale, au-delà des approches uniquement sectorielles, est notamment au cœur des préoccupations. La focalisation, en France, des débats récents sur la question de l'autorité environnementale ne doit ainsi pas occulter les intérêts de fond de la démarche.

Si la force logique des principes de l'évaluation environnementale permet de faire évoluer les pratiques, il y a réciproquement une influence des pratiques sur l'appropriation de ces principes. L'enjeu n'est donc pas tant l'uniformisation des visions sur un sujet en évolution constante, que **l'enrichissement des concepts, méthodes, connaissances** ou éléments de controverse qui s'y rattachent, dans le respect des principes directeurs :

- contribuer à de meilleurs projets, plans ou programmes intégrant les enjeux environnementaux et sanitaires, sans exclure ou dénaturer les intérêts socio-économiques ;
- alimenter une bonne information sur un projet, un plan, un programme ou une politique, contribuant ainsi à la participation du public à la décision ;
- relier l'acquisition de connaissances, l'expertise et la prise de décision, en se plaçant dans un réseau d'acteurs ayant, plus souvent qu'il n'y paraît, des intérêts communs.

Objet du séminaire

L'objet de ce premier séminaire national de réflexion sur les démarches d'évaluation environnementale est de partager les expériences et de croiser les regards, afin de replacer ces démarches dans leur rôle charnière entre l'expertise technique et l'aide à la décision, à l'information et à la participation, au service de la performance environnementale et de la qualité des projets, plans, programmes et politiques.

Il s'adresse à un public varié pour réunir les acteurs, intervenant en France ou à l'étranger, qui n'ont pas toujours l'occasion d'échanger sur leurs perceptions des pratiques professionnelles et du cadre conceptuel : maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre, collectivités territoriales, bureaux d'études, experts, juristes, services de l'État, juges administratifs, chercheurs dans le domaine de l'environnement ou de la gouvernance territoriale, techniciens de l'environnement, associations.

Ce séminaire sera l'occasion de donner la parole à ces différents acteurs pour échanger sur leurs expériences, leurs visions, leurs aspirations et identifier, le cas échéant, des axes de progrès collectif. Un retour sur les démarches d'évaluation environnementale offre en effet l'opportunité de renouveler les approches en termes de conduite de projet, d'interdisciplinarité, d'évolutions juridiques et techniques, de responsabilisation des acteurs dans la chaîne de conception et de décision.

Le séminaire sera animé par un collectif d'experts, spécialistes et praticiens, du secteur public et du secteur privé, investis de longue date dans les réflexions et pratiques sur l'évaluation environnementale.

Appel à contributions

Le présent appel à contributions vise à recueillir les propositions de tout public (personne ou institution) concerné par la thématique de ce séminaire, qui est d'interroger l'apport de l'évaluation environnementale dans le processus global de conception et de décision d'un projet, d'un plan, d'un programme ou d'une politique.

Plutôt que des exposés trop pointus sur des aspects techniques ou des considérations théoriques sur le cadre général et juridique des évaluations environnementales, les contributions s'attacheront à éclairer la manière dont l'évaluation environnementale peut s'inscrire – à quelles conditions et avec quelles limites – dans la gouvernance d'un projet, d'un plan, d'un programme ou d'une politique pour en améliorer la performance environnementale. Ces contributions peuvent, par exemple, prendre la forme de :

- retours d'expérience de maîtres d'ouvrage ou de bureaux d'études, via notamment l'exposé de cas pratiques ;
- témoignages d'acteurs sur leur positionnement dans le jeu institutionnel et les stratégies d'acteurs qui entourent les évaluations environnementales et l'identification de pistes d'amélioration possibles dans la chaîne d'acteurs ;
- analyses sur les apports ou limites de la traduction juridique de l'évaluation environnementale, au regard de ses conditions pratiques de mise en œuvre et de son rôle d'appui à l'élaboration d'un projet, d'un plan, d'un programme ou d'une politique ;
- études sur le suivi et la mesure de l'efficacité environnementale de ces évaluations.

Les propositions d'exposés seront calibrées pour une présentation de 20 minutes maximum par personne ou structure intervenante.

Afin de privilégier les échanges, les interventions pourront s'inscrire dans le cadre de tables rondes : les propositions de contribution pourront d'ores-et-déjà indiquer le souhait de privilégier ce format, si cela apparaît plus pertinent pour leurs auteurs. Pour les tables rondes, les interventions préliminaires des participants seront limitées à 10 minutes par personne ou structure intervenante.

Les questionnements suivants sont plus particulièrement au cœur de la réflexion qui est proposée :

- comment mieux assurer le lien entre l'évaluation menée et la prise de décision, entre la formalisation du rapportage et la réalité des étapes de conception d'un projet ? En quoi l'information et la participation du public peuvent, ou non, contribuer à assurer ce lien au regard des travaux récents sur la démocratie environnementale et des expériences d'autres pays ? Comment se positionnent les différents acteurs intervenant dans l'évaluation environnementale et l'organisation de la participation du public ? Comment rendre plus intelligible l'ensemble de la démarche et ses intérêts ?
- en tenant compte du fait que l'évaluation environnementale est à la fois un dispositif juridique et une démarche scientifique, dans quelle mesure les évolutions juridiques dialoguent-elles avec les considérations méthodologiques pour permettre à l'évaluation environnementale d'être intégrée à la conception d'un projet, plan, programme ou politique, d'améliorer les pratiques et la performance environnementale (par exemple : coordination entre évaluations menées à des échelles différentes, séquence « éviter-réduire-compenser », mesures compensatoires...) ?
- comment l'évaluation environnementale peut-elle promouvoir une vision globale, transversale et utile de l'ensemble des analyses environnementales, notamment pour les projets soumis concomitamment à plusieurs législations sectorielles ? En cela, comment une meilleure valorisation de cette approche pourrait-elle permettre de « simplifier sans faire régresser » ou du moins faciliter une mise en œuvre coordonnée des différentes composantes du droit de l'environnement en France ?
- les questionnements sur l'efficacité de l'évaluation environnementale n'étant pas propres à la France, en quoi les expériences européennes et internationales peuvent nous éclairer ? 40 ans après la loi de protection de la nature, comment la pratique, la jurisprudence et le cadre juridique français s'inscrivent-ils dans les réflexions européenne et internationale sur le lien entre évaluation environnementale et aide à la décision ?

D'autres questionnements peuvent également être proposés en lien avec la thématique du colloque. Les propositions de contribution peuvent également porter sur l'organisation de sessions spécifiques, dont l'initiateur sera chargé de l'animation (ex : organisation d'un atelier).

Contenu des propositions de contribution

Les propositions de contribution doivent comporter notamment :

- le thème de la contribution ;
- le nom et la fonction de la personne pressentie pour s'exprimer, avec une courte présentation de son parcours ;
- un exposé de la façon dont la proposition répond à l'objet du séminaire ;
- la nature de la contribution : retour d'expérience, témoignage, étude, souhait de participer à une table-ronde, poster,.... ;
- les principales idées que l'auteur souhaite développer.

Ces propositions doivent demeurer dans la limite de 4000 signes, espaces compris. Elles devront être envoyées pour le **10 avril 2016 (délais de rigueur)**, accompagnées des coordonnées de leur auteur, à l'adresse internet suivante :

SeminaireEE@gmail.com

Le comité de programmation du séminaire (Cf. infra) examinera les propositions et donnera une réponse aux auteurs des propositions avant le 6 mai 2016. Il établira le plan du séminaire et l'ordre des interventions. Il pourra proposer à certains auteurs qui ne seraient pas retenus pour intervenir au séminaire de rédiger une contribution écrite remise lors du séminaire ou à son issue.

Organisation et renseignements

Compte tenu des modalités d'organisation du séminaire connues à ce jour, l'attention des intervenants potentiels et participants est appelée sur le fait qu'il leur revient de prendre leurs propres dispositions concernant leurs frais de déplacement.

Composition du comité de programmation

- Armelle Caron, ingénieure de recherche, AgroParisTech
- Gilles Côté, directeur général du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE)
- Cyril Gomel, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chargé d'enseignement à AgroParisTech
- Charlotte Le Bris, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Céréma)
- Michaële Le Saout, DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
- Maya Leroy, enseignant-chercheur, chercheur au laboratoire Montpellier Recherche en Management, AgroParisTech
- Xavier Loubert-Davaine, juriste, bureau d'études Eliomys
- Marthe Lucas, docteure en droit, chercheuse associée au laboratoire SAGE UMR 7363 CNRS, Université de Strasbourg
- Sylvain Monteillet, administrateur civil, chargé d'enseignement à AgroParisTech et à l'Université de Strasbourg
- Michèle Phélep, ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer / CGDD.
- Nicolas Richard, cabinet Fario
- Serge Soumastre, docteur en droit, président de la section Aquitaine de la Société française pour le droit de l'environnement, chargé de cours à l'IEP de Bordeaux.

Plan d'accès

Le séminaire se tiendra à Paris (site AgroParistech, 19 avenue du Maine, Paris XIVe) les 5 et 6 septembre 2016.



Métro Montparnasse-Bienvenue, sortie Place Bienvenue

Les inscriptions au séminaire seront ouvertes lors de l'envoi du programme.

Pour tout renseignement, vous pouvez envoyer un message à l'adresse :

SeminaireEE@gmail.com